

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 28 JANVIER 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 28 janvier 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Alain Labelle, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent la Directrice générale par intérim.

Sont absents les membres du conseil suivant : Claude Gauthier et Mathieu Caron.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

**2020-01-031 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-032 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts et ses retraites :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Achat de sable tamisé et de sel
- 4- Autorisation de dépense pour l'achat de tuile de céramique ainsi que de son installation pour la chambre froide de la salle communautaire.
- 5- Période de questions

6- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-033 ACHAT DE SABLE TAMISÉ ET DE SEL

CONSIDÉRANT que la réserve de sable tamisé et de sel est à son plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser l'achat de 2 000 tonnes de sable tamisé au montant de 5.14 \$ la tonne, plus les taxes, du fournisseur 9001-0216 Québec Inc.

D'autoriser l'achat de 100 tonnes de sel de déglçage au montant de 287.66 \$ la tonne, plus les taxes, du fournisseur Compass minerals Canada Corp.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-034 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE TUILE DE CÉRAMIQUE AINSI QUE DE SON INSTALLATION POUR LA CHAMBRE FROIDE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu

D'autoriser une dépense estimée à 450.03 \$, taxes incluses pour l'achat de céramique, ciment et coulis pour la chambre froide de la salle communautaire du fournisseur La Coop Gracefield.

D'autoriser une dépense au montant de 300 \$ pour l'installation des dites tuiles de céramique.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions :

Aucune question n'a été posée.

2020-01-035 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 19 h 10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

La Directrice générale par
intérim

Réal Rochon

Céline Bastien

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire